



Actions menées par le réseau des Parcs naturels régionaux en faveur de la réduction des pesticides

Note du 4 juillet 2022

Léa Juret, France Drugmant et Thierry Mougey

La présente note est basée sur les résultats d'une enquête, lancée en octobre 2021 (encore active) auprès des 58 Parcs naturels régionaux, qui avait pour objectif de recenser les actions menées par les Parcs en faveur de la réduction de l'usage des pesticides et de la mise en place de solutions alternatives.

Les éléments de réponse recueillis ont notamment servi à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) pour préparer le webinaire technique d'échange InterParcs du 16 décembre 2021.

SOMMAIRE

1. Etat des connaissances sur les pesticides au sein des Parcs	2
2. Mention des pesticides dans les chartes de Parcs	4
3. Actions d'accompagnement menées par les Parcs en faveur de la réduction de l'usage des pesticides et de l'adoption de pratiques alternatives	4
4. Actions réalisées par les Parcs dans le cadre du plan Ecophyto	7
5. Leviers et freins identifiés par les Parcs dans la mise en place d'actions en faveur de la réduction de l'usage des pesticides et de l'adoption de pratiques alternatives	8
6. Contribution de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France à la thématique « Pesticides »	9
Annexe 1	11
Annexe 2	12
Annexe 3	13
Annexe 4	14

44 agents de 36 Parcs (62% des 58 Parcs) ont répondu à l'enquête : Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Baronnies provençales, Brenne, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haute Vallée de Chevreuse (2), Haut-Languedoc, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine (2), Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Morvan (3), Narbonnaise en Méditerranée, Oise-Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Sainte-Baume (2), Scarpe-Escaut (3, réponse commune), Verdon, Vexin français, Volcans d'Auvergne (2).

La liste des personnes ayant répondu est disponible dans le **Tableau 1** en [Annexe 1](#).

Les profils des agents des Parcs ayant répondu sont les suivants :

- 15 « Biodiversité - Patrimoine naturel - Environnement »
- 11 « Agriculture »
- 1 « Agriculture-Biodiversité »
- 7 « Eau »
- 3 « Agriculture-Forêt »
- 1 « Forêt »
- 3 « Développement local »
- 1 directeur et 1 directeur adjoint.
- 1 non précisé

On constate une **grande diversité dans les profils des agents** ayant répondu à l'enquête, ce qui témoigne de la transversalité de la thématique « Pesticides ».

1. Etat des connaissances sur les pesticides au sein des Parcs

L'enquête auprès des Parcs a révélé des **besoins en matière de connaissances** sur les pesticides, notamment sur les différentes catégories existantes, le cadre juridique lié à leur utilisation en France et leurs impacts sur la biodiversité, l'eau et la santé.

En effet, les Parcs estiment avoir un **niveau de connaissance partiel** sur les pesticides, qu'il s'agisse des différentes catégories existantes, de la réglementation relative à leur utilisation en France et de leurs impact sur la biodiversité, la santé et l'eau ; bien que leur niveau de connaissance semble plus important pour cette dernière catégorie. (*cf. Figure 1*).

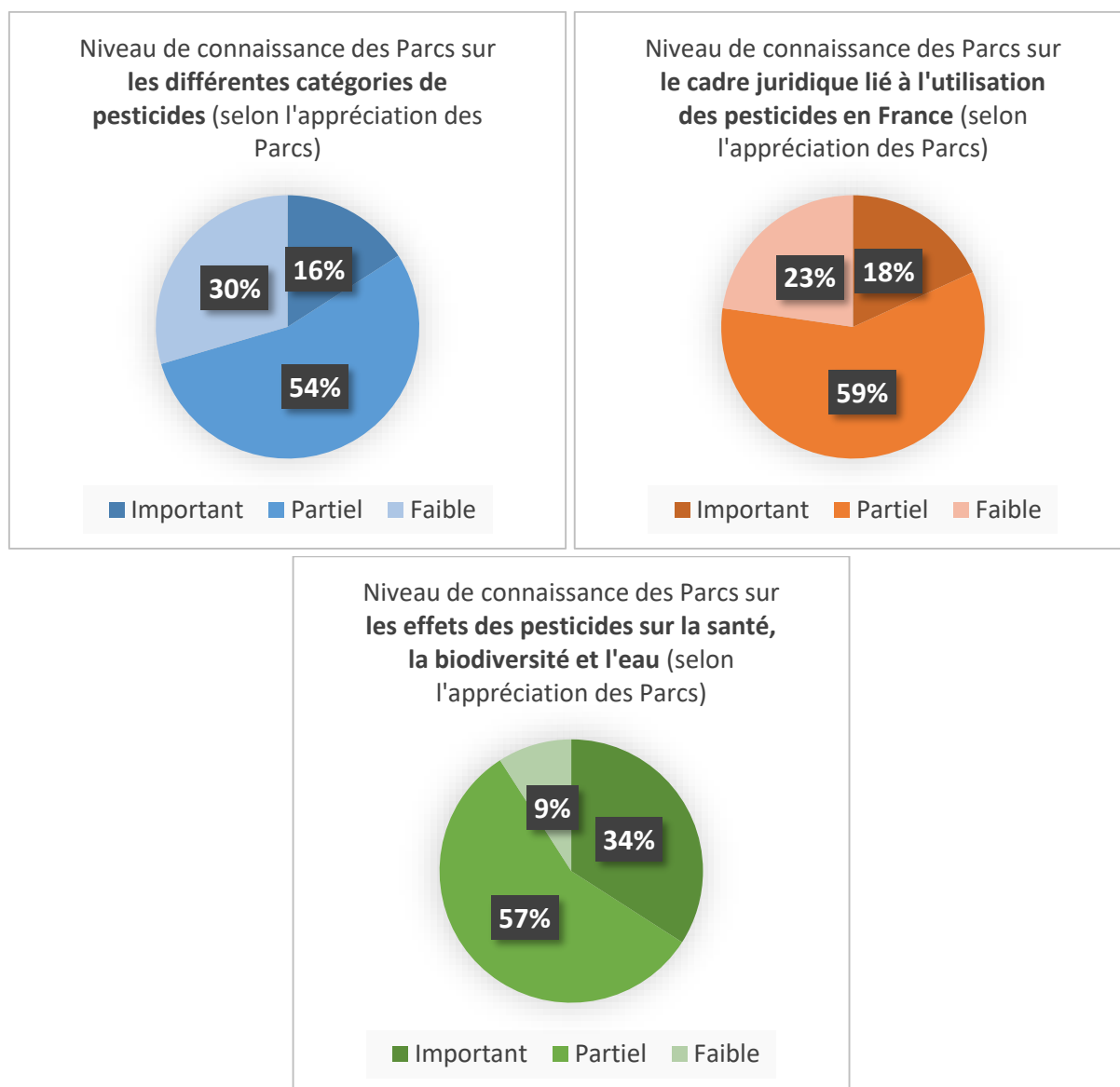


Figure 1. Niveau de connaissance des Parcs sur les différentes catégories de pesticides, le cadre juridique lié à leur utilisation en France et leurs effets sur la santé, la biodiversité et l'eau (selon leur niveau d'appréciation).

Le détail du niveau de connaissance par Parc est disponible dans le **Tableau 2** en [Annexe 2](#).

Les Parcs souhaiteraient notamment disposer d'**éléments** sur :

- les produits phytosanitaires de synthèse, de biocontrôle, les produits utilisables en agriculture biologique (UAB), ainsi que les substances de base qui les composent ;
- les dernières évolutions réglementaires sur l'utilisation des pesticides, notamment vis-à-vis de la distance aux cours d'eau, aux milieux humides, aux habitations, en zones urbaines ; mais aussi sur les sites Natura 2000 ;
- les avancées de la recherche scientifique sur la question des pesticides (évolution des doses dans le milieu naturel, seuils de toxicité, rémanence dans l'environnement...) ;
- les alternatives existantes à l'utilisation des pesticides et des méthodes d'accompagnement techniques et financières (retours d'expériences...) ;
- les conditions d'utilisation des pesticides et les types de produits employés selon les usages ;
- l'utilisation des pesticides dans la gestion des espaces forestiers ;

- les effets potentiels des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle et des antiparasitaires sur l'eau, la biodiversité et la santé ;
- le degré de dangerosité des alternatives chimiques au glyphosate ;
- Les modalités de suivi des pesticides utilisés (matières, volume).

Bien que la plupart des Parcs (près de 2/3 des répondants) sache où trouver les informations (notamment réglementaires) fiables et officielles concernant les pesticides, le manque de centralisation d'informations et la difficulté de s'informer sur les aspects scientifiques ont été soulignés. **La création d'une base de données ou un site qui centraliserait l'ensemble des connaissances sur la thématique pourrait être pertinente.**

2. Mention des pesticides dans les chartes de Parcs

28 Parcs mentionnent la réduction des pesticides dans des mesures de leur charte actuelle : Alpillles, Armorique, Aubrac, Baronnies provençales, Brenne, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haute Vallée de Chevreuse, Loire-Anjou-Touraine, Luberon, Marais poitevin, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Morvan, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Verdon, Volcans d'Auvergne.

Les pesticides sont mentionnés sous différentes entrées : agriculture, eau, forêt, développement durable et marque Valeurs Parcs naturels régionaux.

Le détail des différentes entrées « pesticides » dans les mesures des chartes des Parcs est présenté dans le **Tableau 3** en [Annexe 3](#).

Par ailleurs, certains Parcs indiquent que les objectifs de leur charte ne mentionnent pas explicitement les pesticides, mais que ceux-ci sont **pris en compte de manière indirecte dans diverses mesures**.

3. Actions d'accompagnement menées par les Parcs en faveur de la réduction de l'usage des pesticides et de l'adoption de pratiques alternatives

91% des Parcs ayant répondu à l'enquête mènent ou ont mené des actions d'accompagnement en faveur de la réduction des pesticides. Ces actions sont réalisées dans un **large panel d'espaces** : 36% des actions sont menées sur les terrains agricoles, 32% sur les terrains publics, 13% dans les jardins des habitants et sur les infrastructures linéaires et dans des pourcentages moindres, 3% dans les forêts et autres types espaces. Cette dernière catégorie concerne des terrains privés comme les gîtes et les campings (*cf. Figure 2*).

N.B. : Les Parcs ont eu la possibilité de sélectionner plusieurs types d'espaces dans l'enquête.

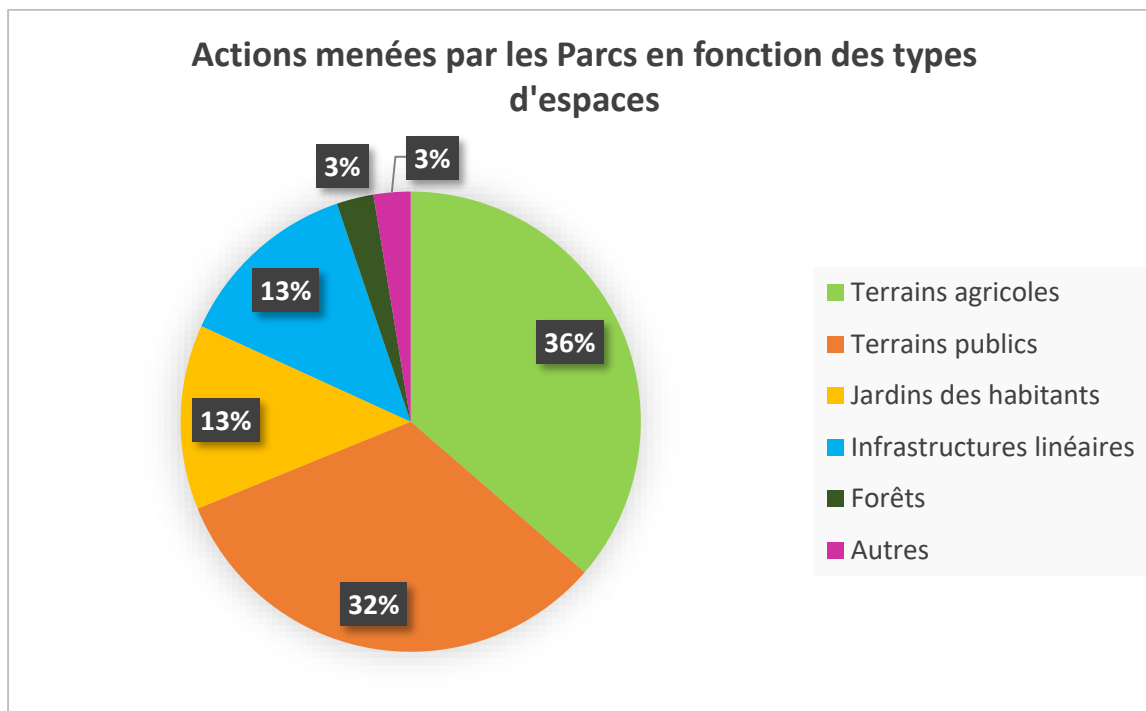


Figure 2. Présentation des actions menées par les Parcs en fonction des types d'espaces

Les actions menées sur les **terrains agricoles** concernent notamment :

- le développement de pratiques agroécologiques, notamment la réintégration de la biodiversité (auxiliaires de culture) dans les champs pour obtenir des écosystèmes plus résilients et moins dépendants des produits phytosanitaires ;
- l'accompagnement à la conversion des agriculteurs à l'agriculture biologique ;
- la mise en place de MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) et de PSE (Paiements pour Services Environnementaux) ;
- l'animation de fermes Dephy avec les Chambres d'Agriculture ;
- la sensibilisation des agriculteurs via la Marque « Valeurs Parc naturel régional » ;
- la mise à disposition de territoires d'étude pour des programmes de recherche « zéro phyto »
- la mise en œuvre de diagnostics et suivis des pratiques agricoles ;
- l'organisation du Concours général agricole des pratiques agro-écologiques ;
- la promotion de semences labellisées « Végétal local » ;
- une expérimentation conduite avec des vétérinaires pour encourager la surveillance des troupeaux au dépend de l'utilisation systématique des produits antiparasitaire.

Concernant les **terrains publics**, des actions sont réalisées dans les espaces où l'usage des pesticides est interdit depuis 2017 (espace verts, forêts, promenades, voies) ou à l'horizon 2022-2025 (cimetières, terrains de sport).

Parmi ces actions, on recense notamment :

- l'accompagnement des communes dans le programme « Objectif zéro phyto » et l'obtention du label « Terre Saine, commune sans pesticides » ;
- la sensibilisation et la formation des élus et des agents d'entretien des espaces à l'adoption de pratiques alternatives aux pesticides ;
- le fleurissement et l'enherbement des cimetières ;
- la mise en place de plans de désherbage alternatif ;

- la réalisation de diagnostics de pratiques d'entretien ;
- l'achat de matériel alternatif à l'utilisation des pesticides
- l'élaboration d'outils de communication destinés aux habitants.

Les actions menées auprès des **jardins** font référence à :

- la création et l'application de chartes d'engagement « zéro pesticides » dans les jardins privés, lotissements ;
- le développement, l'animation et la valorisation de jardins communaux, partagés ou pédagogiques sans pesticides (principe de charte) ;
- l'information auprès des particuliers sur les risques liés aux pesticides sur la santé, la biodiversité et l'eau et les pratiques naturelles pour l'entretien des jardins (élaboration de guides de recommandation et de fiches pratiques...) ;
- la mise en place d'une charte avec les jardinerie et enseignes de bricolage qui s'engagent à promouvoir des solutions alternatives aux pesticides auprès de leur clientèle.

Les actions réalisées sur les **forêts** sont plus anecdotiques. La problématique des pesticides semble plutôt faible dans ces espaces et localisée aux peuplements de peupliers (alternatives aux pesticides au moment de la plantation des jeunes plants de peupliers).

Concernant les **infrastructures linéaires de transport**, des actions sont réalisées sur les voies ferrées, les routes, les autoroutes, les lignes électriques, les gazoducs et les voies navigables. Parmi ces actions, on recense notamment l'accompagnement, la sensibilisation et la formation des agents techniques des différentes infrastructures vers le « zéro pesticides » et la gestion différenciée :

- gestion écologique des emprises sous les lignes électriques hautes et très hautes tension (convention nationale de partenariat RTE/FPNRF) ;
- entretien sans pesticides des gazoducs qui traversent les zones Natura 2000 (convention nationale de partenariat GRTgaz/FPNRF) ;
- arrêt du désherbage chimique sur les voies ferrées ;
- arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les zones sensibles au bord des routes ;
- élaboration de guides techniques sur la gestion douce du domaine public fluvial.

Les principaux partenaires identifiés par les Parcs dans la mise en place de ces actions sont présentés dans le **Tableau 4** par types d'espaces.

Tableau 4. Présentation des principaux partenaires identifiés par les Parcs dans les actions selon les types d'espaces.

Espaces	Partenaires
Terrains agricoles	Structures agricoles dont les chambres d'Agriculture, agences de l'eau, unités de recherche (INRAE, Supagro), conservatoires botaniques nationaux
Terrains publics	Agences de l'eau, EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), FREDON, syndicat de gestion des déchets, FNE (France Nature Environnement)
Jardin des habitants	FREDON, Smectom
Forêts	CRPF, ONF

Infrastructures linéaires	Départements, directions interdépartementales des routes, sociétés d'autoroutes, RTE, GRTgaz, SNCF, voies navigables de France
---------------------------	--

Le **détail** des actions par Parc est présenté dans le **Tableau 5** en [Annexe 4](#).

A la question « *Estimez-vous que le Parc a suffisamment d'impact en matière de réduction des pesticides ?* », seuls 2 Parcs estiment avoir un impact relativement important sur leur territoire, 21 un impact insuffisant et 19 ne se prononcent pas.

Les Parcs ont partagé plusieurs réflexions sur les actions à entreprendre et les freins à dépasser pour **renforcer cet impact** :

- réaliser une étude des pratiques mises en place dans les Parcs en lien avec les pesticides ;
- afficher un objectif « pesticides » national (FPNRF) pour favoriser une communication à l'échelle des PNR et améliorer l'efficacité des actions qu'ils mènent ;
- renforcer les critères de réduction des pesticides chez les bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional » et mettre en place un système de récompense ;
- renforcer la réglementation relative à l'interdiction de l'usage des pesticides (à préciser) ;
- promouvoir l'AB et l'agroécologie comme des alternatives économiquement viables ;
- expérimenter et innover davantage sur les alternatives aux pesticides avec des agriculteurs et valoriser ces travaux ;
- inciter les élus à s'appuyer sur le « zéro pesticide » pour favoriser la biodiversité ;
- travailler avec un plus grand nombre d'exploitants agricoles ;
- contribuer aux plans de gestion Ecophyto (à l'échelle départementale ?) ;
- mieux protéger les zones humides ;
- diffuser des messages et supports de communication sur les réseaux.
- mettre en place des actions sur les autres types d'espaces et avec d'autres publics jusqu'ici non touchés.

4. Actions réalisées par les Parcs dans le cadre du plan Ecophyto

10 des 36 Parcs répondants réalisent des actions dans le cadre du **plan Ecophyto** : Brenne, Camargue, Gâtinais français, Haute Vallée de Chevreuse, Livradois-Forez, Luberon, Narbonnaise en Méditerranée, Oise-Pays de France, Vexin français.

Ces actions sont menées dans :

- Les **espaces agricoles** : accompagnement d'agriculteurs regroupés en fermes DEPHY, accompagnement de GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental), aide à la conversion en agriculture biologique, mise en place de MAEC...
- Les **espaces publics** : réduction des pesticides dans les JEVI (Jardins, Espaces végétalisés et Infrastructures), dans le cadre des opérations « objectifs zéro pesticide » des communes (accompagnement, élaboration de guides et fiches sur les solutions alternatives aux pesticides, sensibilisation des habitants).

Le PNR du Luberon est membre du comité de pilotage (COFIL) du plan Ecophyto.

5. Leviers et freins identifiés par les Parcs dans la mise en place d'actions en faveur de la réduction de l'usage des pesticides et de l'adoption de pratiques alternatives

Les leviers et les freins identifiés par les Parcs sont présentés dans le **Tableau 6**.

Tableau 6. Présentation des différents freins et leviers identifiés par les Parcs dans la mise en place de leurs actions en faveur de la réduction de l'usage des pesticides et de l'adoption de pratiques alternatives.

Leviers	Freins
Implication dans des programmes et travail avec un réseau de partenaires (pour bénéficier de financements, d'expertise technique et réglementaire...).	Manque de temps d'animation, d'effectifs, de moyens financiers pérennes, de portage politique, de compétences techniques d'accompagnement.
Mission d'animation zéro pesticide et d'accompagnement technique auprès des différents acteurs sur le terrain (agriculteurs, élus, agents communaux...).	Manque d'alternatives efficaces dans certains secteurs d'activité.
Signature d'un Contrat Local de Santé entre les PNR et les Agences Régionales de Santé (permet d'identifier les enjeux santé et pesticides via un diagnostic).	Problématique d'acceptation sociale, frein psychologique et culturel (habitudes, résistance au changement, refus de voir les cimetières se végétaliser, besoin de « faire propre »).
Mise en place d'une réglementation sur les périmètres de protection (code de la santé publique)	Manque d'agents dédiés au fleurissement ou à l'entretien de la voirie. Le passage au Zéro Phyto a été vu comme une contrainte par les agents municipaux « polyvalents » : nécessité de se former, pénibilité et allongement de la durée de la tâche...
Evolution du contexte réglementaire (loi Labbé) en faveur des démarches zéro pesticide mises en place par les PNR (prise de conscience et incitation des communes).	Coût des équipements alternatifs et manque de connaissance des pratiques alternatives (notamment pour la viticulture et la culture de sapins de Noël).
Volonté des communes d'aller au-delà des exigences réglementaires (notion de territoire exemplaire).	Réglementation à renforcer quant à l'utilisation de certains produits (ex : prosulfocarbe).
Impliquer autant les agents techniques et les élus pour une bonne adhésion au programme (information, formation...)	Contexte économique qui ne facilite pas la conversion en AB ou à l'utilisation de solutions alternatives.
Communication importante auprès des habitants sur les engagements zéro pesticides.	Dialogue difficile voir absent entre les acteurs locaux (habitants, agriculteurs, collectivités).

<p>Favoriser les retours d'expérience pour montrer que l'atteinte de l'objectif zéro pesticide est possible même sur les espaces à contraintes.</p> <p>Valorisation économique des produits sans pesticides au travers de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».</p> <p>Mobiliser les MAEC et les PSE pour réduire l'utilisation des pesticides.</p> <p>Développement des solutions alternatives telles que le pâturage de l'inter-rang dans les espaces viticoles et les cultures de sapins de Noël.</p> <p>Développement de l'agriculture biologique sur le territoire et émergence d'alternatives naturelles efficaces.</p> <p>Insister sur l'impact négatif des pesticides sur la qualité de l'eau, la santé et la biodiversité.</p> <p>Intégrer le sujet des pesticides en passant par l'entrée « Préservation des pollinisateurs ».</p>	
---	--

6. Contribution de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France à la thématique « Pesticides »

La Fédération a animé une séquence d'échange sur « Que peut faire une commune pour la biodiversité » et une autre séquence sur « La gestion écologique des jardins » à l'occasion du séminaire annuel InterParcs « Biodiversité et gestion de l'espace » des 4 et 5 juillet 2018 dans le Parc de l'Avesnois. Ces deux séquences ont abordé la thématique des pesticides.

La Fédération a animé un groupe de travail sur les MAEC « Eau » le 14 juin 2021, qui concernent essentiellement la réduction des produits phytosanitaires.

La Fédération a organisé un webinaire intitulé « 1 territoire, 1 santé » le 8 juillet 2021, qui a notamment mis en évidence, via l'étude Nutrinet-Santé, le lien entre consommation de produits biologiques et réduction de surpoids et de risque de développement de maladies métaboliques (diabète de type 2) ou de cancers.

La Fédération a organisé un webinaire technique d'échange InterParcs sur « Les Parcs et les pesticides » le 16 décembre 2021.

La Fédération est en cours de rédaction d'une convention avec la FNAB concernant la transition de l'agriculture et sa valorisation/pérennisation à travers une relocalisation alimentaire.

Annexe 1

Tableau 1. Liste des agents des Parcs ayant répondu à l'enquête « PNR et pesticides »

Parcs	Agents
Alpilles	Sylvain Della Torre, chargé de mission agriculture
Ardennes	Valentin Fourdrain, chargé de mission environnement
Armorique	Claire Amil, chargée de développement local, agriculture et forêt
Aubrac	Cloé Garrel, chargée de mission eau et milieux aquatiques
Baronnies provençales	Julie Maviel, chargée de mission Agriculture et Pastoralisme
Brenne	François Pinet, chargé de mission en écologie
Camargue	Non précisé
Caps et marais d'Opale	Émilie Lacour, chargée de mission agroécologie (TRANSÆ)
Causse du Quercy	Anne-Laure Cancès, chargée de mission agriculture
Gâtinais français	Vincent van de Bor, technicien milieux naturels
Golfe du Morbihan	Sophie Giraud, responsable du pôle développement territorial
Grands Causses	Laurent Danneville, directeur général adjoint
Guyane	Antoine Louis-Alexandre, responsable cellule développement
Haute Vallée de Chevreuse	Annaïg Calvarin, chargée d'études environnement et Clarisse Blanchard, chargée de mission agriculture
Haut-Languedoc	Marie-Julie Parayre, chargée de mission agriculture
Livradois-Forez	Nadine Nogaret, responsable du pôle biodiversité EEDD
Loire-Anjou-Touraine	Wilfrid Combadière, chargé de mission agriculture durable et Olivier Riquet, chargé de mission biodiversité
Luberon	Nicolas Bouedec, chargé de mission écologie urbaine
Marais du Cotentin et du Bessin	Denis Letan, directeur intérim
Marais poitevin	Dominique Giret, directeur technique biodiversité agriculture
Millevaches en Limousin	Olivier Villa, chargé de mission Natura 2000
Montagne de Reims	Eva Poilvé, responsable du pôle milieux naturels
Morvan	Justine Duret, chargée de mission Natura 2000, Théo Damasio, chargé de mission Forêt-Bois, Véronique Lebourgeois animatrice rivière
Narbonnaise en Méditerranée	Laurent Benau, responsable qualité des eaux
Oise-Pays de France	Marie Sturma, chargée de mission agriculture/forêt
Perche	Marie Fetiveau, chargée de mission filières et agroécologie
Périgord-Limousin	Cédric Devilleger, animateur Natura 2000
Pilat	Caroline Champailier, chargée de mission agroécologie
Préalpes d'Azur	Caroline Giorgi, chargée de mission agriculture
Pyrénées Ariégeoises	Yannick Barascud, chargé de mission TVB
Pyrénées catalanes	Romain Moulira, chargée de mission eau
Sainte-Baume	Thierry Darmuzey, chargé de mission patrimoine naturel et Alaric Stephan, chargé de mission agriculture
Scarpe-Escaut	Tangui Lefort, chargé de mission trame écologique et ressources en eau, Aurore Duglon, chargée de mission développement rural, Stéphanie Gondry, animatrice de l'ORQUE Scarpe Aval Sud
Verdon	Sophie Dragon-Darmuzey, chargée de projet agroécologie agroforesterie
Vexin français	Françoise Roux, responsable environnement
Volcans d'Auvergne	Nadège Guimard, chargée de mission eau/coordinatrice CVB Volcans d'Auvergne, Ghyslaine Pradel, chargée de mission valorisation des patrimoines naturels

Annexe 2

Tableau 2. Niveau de connaissance par Parc sur les différentes catégories de pesticides, le cadre juridique lié à leur utilisation en France et leurs effets sur la santé, la biodiversité et l'eau (selon leur niveau d'appréciation). I = Important ; P = Partiel ; F = Faible

Niveau de connaissance par Parc	Différentes catégories de pesticides			Cadre juridique lié à l'utilisation des pesticides			Effets des pesticides sur la santé, la biodiversité et l'eau		
	I	P	F	I	P	F	I	P	F
Alpilles		P			P			P	
Ardennes		P				F		P	
Armorique		P		P				P	
Aubrac	I			P			I		
Baronnies provençales			F			F			F
Brenne		P				F		P	
Camargue		P			P			P	
Caps et Marais d'Opale		P			P			P	
Causses du Quercy	I				P			P	
Gâtinais français		P		P				P	
Golfe du Morbihan	I			P			I		
Grands Causses		P			P			P	
Guyane		P			P			P	
Haute Vallée de Chevreuse (2)	1	1		2			2		
Haut-Languedoc			F			F		P	
Livradois-Forez			F			F			F
Loire-Anjou-Touraine (2)		2			2		2		
Luberon		P			P			P	
Marais du Cotentin et du Bessin	I				P		I		
Marais poitevin			F		P			P	
Millevaliches en Limousin			F			F		P	
Montagne de Reims		P			P			P	
Morvan (3)	1	1	1	1	2		3		
Narbonnaise en Méditerranée	I				P		I		
Oise-Pays de France			F			F		P	
Perche			F		P		I		
Périgord-Limousin			F			F		P	
Pilat			F		P				F
Préalpes d'Azur			F			F		P	
Pyrénées Ariégeoises			F			F		P	
Pyrénées catalanes		P			P			P	
Sainte-Baume (2)		2			2		1	1	
Scarpe-Escaut (réponse commune de 3 agents)		3			3			3	
Verdon		P		P			I		
Vexin français			F		P			P	
Volcans d'Auvergne (2)		2			2			2	







Annexe 3

Tableau 3. Les différentes entrées « pesticides » dans les mesures des chartes des Parcs. « Agriculture » = transition agroécologique, agriculture biologique, pratiques vertueuses... ; « Eau » = préservation/restauration de la qualité de la ressource en eau ; « Développement durable » = accompagnement de entreprises, collectivités et habitants dans la réduction des pesticides au quotidien ; « Forêts » = pratiques agroforestières vertueuses ; « Marque VPNR » = exigences de la Marque Valeurs Parc naturel régional en matière d'usage des pesticides.






Parc	« Agriculture »	« Eau »	« Développement durable »	« Forêt »	« Marque VPNR »
Alpilles	x				
Armorique	x	x			
Aubrac		x			
Baronnies provençales	x	x		x	
Brenne			x		
Camargue	x				
Caps et Marais d'Opale	x				
Gâtinais français	Non précisé				
Golfe du Morbihan	x	x			
Grands Causses		x			
Guyane					x
Haute Vallée de Chevreuse		x			
Loire-Anjou-Touraine	x	x	x		
Luberon		x			
Marais poitevin		x			
Millevaches en Limousin		x			
Montagne de Reims	x	x			
Morvan	x				
Perche		x			
Périgord-Limousin	x		x	x	
Pilat	x				
Préalpes d'Azur	x			x	
Pyrénées Ariégeoises			x		
Pyrénées catalanes	x	x			
Sainte-Baume		x			
Verdon	x	x			
Volcans d'Auvergne		x			



Annexe 4





Tableau 4. Présentation des actions d'accompagnement menées par les Parcs en faveur de la réduction des pesticides en fonction des types d'espaces.

Parcs	Actions
 <p>Parc naturel régional des Alpilles</p>	<p>Terrains agricoles : Le Parc a contribué au développement des pratiques agroécologiques auprès des exploitants agricoles dans le cadre des programmes LIFE et LEADER.</p>
 <p>Parc naturel régional des Ardennes</p>	<p>Terrains publics (espaces verts) / Infrastructures linéaires (routes) : Le Parc accompagne les communes dans l'obtention du label « Commune Nature », dont l'un des objectifs est de proscrire l'utilisation des pesticides.</p>
 <p>Parc naturel régional d'Armorique</p>	<p>Terrains agricoles : Dans le cadre d'un PAEC (2015-2022), le Parc a prévu dans le prochain PAT (Projet Alimentaire Territorial), une étude du potentiel de conversion à l'AB sur son territoire.</p>
 <p>Parc naturel régional de l'Aubrac</p>	<p>Terrains publics : Une démarche collective Zéro phyto a été menée sur le territoire du PNR (alors Projet de Parc) en 2016-2018. 37 collectivités se sont engagées dans cette action groupée qui comportait un volet diagnostic, un volet mise en œuvre avec achat de matériel, fleurissement, enherbement de cimetières... et un volet communication-formation.</p>
 <p>Parc naturel régional des Baronnies provençales</p>	<p>Terrains agricoles : Le Parc a mis en place des nichoirs et abris à chauve-souris dans les vergers et les oliveraies en 2018, 2019 et 2021 chez des agriculteurs volontaires, en partenariat avec AgribioDrôme et la LPO. L'objectif est de rétablir de la biodiversité dans les exploitations pour les rendre plus résilientes = lutte biologique grâce aux auxiliaires de culture, une solution alternative à l'utilisation des pesticides. Le Parc a également mené des actions de lutte biologique en arboriculture à travers les MAEC.</p>
 <p>Parc naturel régional de la Brenne</p>	<p>Terrains agricoles : Le Parc met en œuvre des MAEC depuis 2015 pour réduire les produits phytosanitaires, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 36, l'Agence de l'eau Loire Bretagne (CTZH 1 et 2).</p>







	<p>Terrains agricoles : Le Parc accompagne des agriculteurs regroupés en ferme DEPHY dans un objectif de réduction de l'usage des pesticides en céréaliculture sur le secteur de Fumemorte (10 agriculteurs concernés) entre 2019-2021. Ce groupe est animé par la Chambre d'agriculture 13 avec le soutien du Parc dans l'organisation de journées d'échange.</p> <p>Le Parc est en cours d'expérimentation de pratiques agroécologiques sur des parcelles tests, dans un optique de transition vers une agriculture de conservation des sols (2018-2022). Cette action est réalisée dans le cadre du programme LEADER Pays d'Arles, en partenariat avec Agribio 04, le Centre français du riz, la station expérimentale arboricole de la Pugère, le GR-Civam PACA (en arboriculture, maraîchage, céréaliculture et élevage). Des journées d'information et d'échanges sont organisées pour les agriculteurs.</p>
	<p>Terrains agricoles : le Parc accompagne les exploitants agricoles au développement de pratiques agroécologiques et au développement de l'agriculture biologique, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le groupement régional de l'Agriculture Biologique « Bio en Hauts-de-France ».</p>
	<p>Pas d'action du Parc sur cette thématique.</p>
	<p>Terrains agricoles : Le Parc aide à la mise en place d'agroforesterie et de pâturage dans le Domaine de Courances.</p> <p>Terrains publics (espaces verts, terrains de sport, cimetières, trottoirs) : Le Parc mène des opérations d'enherbement des cimetières. Depuis 2015, plus de 30 cimetières ont été enherbés (2 aménagements prévus pour 2022). Des plantations participatives des trottoirs sont également réalisées depuis 2019.</p> <p>Jardins : accompagnement des propriétaires de gîtes qui demandent des aides financières.</p>
	<p>Terrains publics (espaces verts, terrains de sport, cimetières) : 30 communes sur 33 sont en Zéro pesticides sur la charte régionale de Bretagne, ce qui va au-delà de la loi Labbé (une commune est déclarée zéro pesticide lorsqu'il n'y a aucun usage de produits même ceux utilisables en AB). Le Parc incite les communes à candidater au trophée zéro phyto de la région Bretagne.</p> <p>Infrastructures linéaires (routes) : Des actions vers le zéro phyto sont menées sur les routes, en partenariat avec la DIRO (Direction interdépartementale des routes Ouest) et le département depuis 2017.</p> <p>https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/listes/zero-pesticide-et-gestion-differenciee/</p>

 <p>Parc naturel régional des Grands Causses</p>	<p>Terrains publics (espaces verts, terrains de sport, cimetières) : Le Parc réalise des plans de désherbage alternatifs et accompagne les communes vers le label « Zéro Phyto » en lien avec la FREDON Occitanie.</p> <p>Infrastructures linéaires (autoroutes, voies ferrées) : Le Parc dispose d'une convention avec la DIR (Direction Interdépartemental des routes) qui s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les zones sensibles (PdeP et zone de baignade). Une convention avec la SNCF est en cours pour des actions similaires sur les voies ferrées.</p>
 <p>Parc naturel régional de la Guyane</p>	<p>Terrains agricoles : Le Parc débute ce travail en s'appuyant sur les transformateurs de produits agricoles désireux d'obtenir la marque Valeurs Parc naturel régional pour atteindre et sensibiliser les fournisseurs.</p>
 <p>Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse</p>	<p>Terrains agricoles : Les actions du Parc sur la réduction des pesticides sont menées depuis 2015 au travers de l'animation du dispositif MAEC.</p> <p>Terrains publics (espaces verts, terrains de sport, cimetières) : Depuis 2009, le Parc anime le programme « Objectif Zéro Phyto » : financement de plans de gestion différenciée des espaces communaux, de matériels alternatifs à l'usage des phytosanitaires, de travaux d'aménagements des espaces publics suite à l'arrêt des phytosanitaires (enherbement des cimetières, ...), accompagnement des services techniques par le biais de formation, démonstration de matériels, mise en œuvre d'une charte locale "Zéro phyto dans les espaces communaux", accompagnement des communes vers l'obtention du label national "Terre Saine, commune sans pesticide".</p> <p>Jardins : Le Parc a organisé 11 séances de formation gratuite « Je jardine avec la nature et c'est facile ! » à destination du grand public. Une charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » à destination des jardineries et enseignes de bricolage a également été élaborée en partenariat avec la FREDON IDF de 2018 à 2020 (6 jardineries/enseignes de bricolage y ont adhéré).</p>
 <p>Parc naturel régional du Haut-Languedoc</p>	<p>Pas d'action du Parc sur cette thématique</p>
 <p>Parc naturel régional Livradois-Forez</p>	<p>Terrains agricoles : Des actions collectives sont prévues dans le cadre des PAEC.</p> <p>Jardins : Le Parc propose des formations « jardiner au naturel » aux ambassadeurs nature du Parc.</p>




	<p>Terrains agricoles : Le Parc apporte un soutien pour la mise en place de MAEC, qui, pour plusieurs d'entre elles, interdisent (ou limitent) l'usage des produits phytosanitaires.</p> <p>Terrains publics (espaces verts, cimetières) : Le Parc a historiquement accompagné ses communes volontaires pour s'engager dans le zéro pesticide à travers la mise en place de plans de désherbage. Avec la loi Labbé, l'enjeu zéro pesticide sur l'espace public est moindre.</p> <p>Forêts : Entre 2020 et 2021, le Parc a mené des échanges avec le CRPF et l'ONF dans le cadre d'un appel à projet « du peuplier pour l'avenir ».</p> <p>Infrastructures linéaires (espaces liés au réseau de RTE et de GRTgaz) : le Parc travaille avec RTE depuis au moins 2019 pour la préservation de linéaires remarquables (pelouses sèches) sur la ligne Fontevraud-Distré (projet Belive). Des recommandations ont été apportées à GRTGaz dans le cadre de l'entretien des lignes traversant les territoires Natura 2000 animés par le Parc (Complexe Changeon-Roumer, Basses vallées de la Vienne et de l'Indre).</p>
	<p>Terrains agricoles : Le Parc met en place des PSE avec les 12 agriculteurs de Banon à la Montagne de Lure (réduction des herbicides en PAM essentiellement et grandes cultures) sur la période 2020-2025, et des MAEC (entre 2015-2020 renouvelées en 2021) pour la suppression des herbicides en viticulture et la suppression herbicides ou phytosanitaires en totalité en grande culture.</p> <p>Terrains publics (espaces verts) : Le Parc accompagne depuis 2011, via un appel à projet de l'Agence de l'eau, les communes dans un programme de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Le service écologie urbaine a réalisé des audits auprès de 77 communes du Parc, propose un programme de formations adapté pour les élus et les techniciens. Il a proposé également la réalisation de plan de désherbage alternatif et la mise à disposition d'outils de communication adaptés, comme des affiches à l'attention des habitants sur le zéro pesticide. La majorité des communes du Parc est à zéro pesticide.</p> <p>Jardins : Le Parc est engagé depuis 2010 dans l'opération « jardiner au naturel » qui consiste à informer les particuliers et les jardiniers amateurs sur les dangers des pesticides et promouvoir les solutions naturelles pour l'entretien du jardin.</p> <p>Cette opération a consisté à signer une charte avec les jardinerie qui s'engagent à promouvoir auprès de leur clientèle des solutions naturelles pour le jardin. Une campagne de communication a été mise en place auprès du grand public avec la diffusion d'un guide intitulé « jardiner sans pesticides ».</p> <p>L'objectif est d'informer les particuliers, sur ce thème, d'autant plus que les produits phytosanitaires chimiques sont interdits à la vente aux particuliers depuis le 1er janvier 2019. Il est donc nécessaire que les particuliers et les jardiniers amateurs se forment aux nouvelles techniques de jardinage au naturel.</p> <p>L'objectif a été atteint via la suppression à la vente des pesticides chimiques.</p>

	<p>Infrastructures linéaires (routes) : Le Parc a mené des actions de sensibilisation auprès des départements et des communes sur l'arrêt de l'utilisation des désherbants pour l'entretien des routes.</p>
	<p>Terrains agricoles : Depuis 1995, le Parc met en place le dispositif MAEC qui apporte une aide financière aux agriculteurs qui n'emploient pas de produits phytosanitaires dans les milieux humides.</p> <p>Terrains publics (cimetières) : Le Parc a lancé l'appel à projet « Ma commune en transition » à destination des communes en 2020. Une commune a été lauréate pour son action de végétalisation du cimetière et pour l'implication des habitants dans ce projet (12 000 € d'aides ont été apportées par le Parc).</p> <p>Jardins : arrêt/alternatives aux pesticides dans le cadre du projet « Défi Familles à biodiversité positive » mis en œuvre en 2021.</p>
	<p>Terrains agricoles : Le Parc a fait la promotion et l'animation du dispositif MAEC qui limite ou interdit l'usage de pesticides sur les surfaces de prairie naturelle. Une expérimentation a également été conduite avec les vétérinaires du territoire pour encourager la surveillance des troupeaux au dépend de l'utilisation systématique de produits antiparasitaires.</p> <p>Terrains publics et Jardins : des actions ont été menées auprès des communes, avant l'interdiction, pour promouvoir des pratiques de limitation d'utilisation de pesticides.</p>
	<p>Terrains agricoles : pas de précisions apportées sur les actions du Parc.</p>
	<p>Terrains publics (espaces verts, cimetières) : Depuis 2013, le Parc organise avec le FREDON Champagne-Ardenne des journées de sensibilisation et de formation à destination des communes et des agents techniques en charge de l'entretien des voiries et espaces verts.</p> <p>Infrastructures linéaires (voies ferrées, espaces liés au réseau RTE) : Le Parc a organisé des journées d'échange et de sensibilisation auprès des agents de terrain SNCF Réseau et RTE.</p>
	<p>Terrains agricoles : Des MAEC ont été proposées dans le PAEC du Morvan : toutes portent l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. Entre 2015 et 2022, 350 fermes sont concernées, ce qui correspond à un peu moins de 30000 ha. Le Parc travaille également avec les producteurs de sapins de Noël, via le contrat de bassins versants.</p> <p>Terrains publics (espaces verts, terrains de sport, cimetières) : Depuis 2013, le Parc réalise des plans de désherbage des petites communes (en interne = animatrices rivières). Depuis les interdictions d'usage de produits phytosanitaires (loi Labbé), le Parc concentre ses actions sur les cimetières végétalisés/sans phyto en organisant des formations, en répondant aux sollicitations des élus en organisant des visites conseils.</p>

	<p>Jardins : Le Parc a co-organisé une journée « jardins natures » avec le CPIE en 2014, 2015 et 2016.</p>
	<p>Terrains agricoles : Le Parc a animé un GIEE (Groupement d'intérêt économique et Environnemental) « adaptations des exploitations viticoles de la Clape face au changement climatique et à la préservation de la ressource en eau » (référente interne : Jade Ching). Le Parc met en place des alternatives naturelles aux pesticides comme des nichoirs à chiroptères.</p> <p>Terrains publics (espaces verts, cimetières) : des actions ponctuelles ont été réalisées au fil des sollicitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appui à la commune de Sigean, Portel des Corbières et Fitou sur les EV ; - réalisation d'un PAPPH avec entretien des EV sur la commune de Caves ; - appui sur la problématique cimetière à la commune de Villesèque des Corbières (communication et stratégie de plantation avec les pépinières départementales). <p>Jardins : Le Parc a organisé des formations de jardiniers amateurs de 2015 à 2019. Il a également élaboré un livre sur les jardins d'ornement et le jardinage sans pesticides.</p> <p>Infrastructures linéaires (routes, voies ferrées) : Le Parc apporte un appui au département pour mettre en œuvre le 0 phyto dès 2015 (territoire de Parc expérimental). Il a également mis en place une démarche 0 phyto sur les voies ferrées dès 2011.</p>
	<p>Terrains agricoles : Le Parc accompagne des agriculteurs regroupés en GIEE.</p> <p>Terrains publics (espaces verts, cimetières) : plus de précisions auprès de Solange Duchardt, chargée de mission paysage.</p>
	<p>Terrains agricoles : Le Parc met en œuvre des MAEC. Il propose également des formations aux agriculteurs. Des évolutions du cahier des charges de la Marque VPNR concernant les produits agricoles sont prévues.</p> <p>Terrains publics (espaces verts, terrains de sport, cimetières) : Le Parc accompagne les collectivités dans les démarches de labellisation « Zéro Phyto », en partenariat avec la FREDON.</p> <p>Le Parc a arrêté l'emploi de désherbants sur les plantations de haies.</p>
	<p>Terrains agricoles : En lien avec les pesticides, le Parc a demandé à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne d'interdire l'emploi de pesticides sur les prairies (mêmes sous clôture) sur les exploitations bénéficiant de paiements pour services environnementaux (PSE). Cette contrainte n'a été activé que sur le territoire des PNR Périgord-Limousin et Millevalches parmi tous les territoires du bassin Adour-Garonne ouvert aux PSE). Des actions sur les pesticides sont également menées via les MAEC développées sur le Parc.</p>

 <p>Parc naturel régional du Pilat</p>	<p>Terrains agricoles : Le Parc est territoire d'étude pour un programme de recherche sur les territoires 0 phyto (Be Creative, plus d'informations sur : https://www6.inrae.fr/be-creative/Le-projet/Objectifs).</p> <p>Terrains publics : Une charte 0 pesticides est animée par FNE sur les communes du Parc.</p>
 <p>Parc naturel régional des Préalpes d'Azur</p>	<p>Terrains agricoles : Le Parc met en œuvre des MAEC (mesures LG03 et VE02 "sans phyto sur les cultures légumières" et "sans phyto sur les vergers").</p>
 <p>Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises</p>	<p>Terrains agricoles : le Parc a mis en œuvre des PSE.</p> <p>Terrains publics : Dans le cadre de l'opération Zéro Phyto mené depuis 2015, le Parc a réalisé des diagnostics pour le compte des communes.</p> <p>Jardins : Le Parc a réalisé des plans de désherbage avec des communes volontaires et a édité des guides et fiches pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - guide de recommandations pour entrer dans des démarches "zéro pesticide" ; - fiche pratique "Jardinons responsable pour protéger notre santé, l'eau et l'environnement" ; - fiche pratique "Des astuces pour jardiner écoresponsable" en partenariat avec le SPECTOM du Plantaurel et la Communauté de communes Couserans-Pyrénées
 <p>Parc naturel régional des Pyrénées catalanes</p>	<p>Terrains agricoles : Le Parc réalise des actions en faveur de la réduction de pesticides dans le cadre de la marque VPNR, du Concours général agricole des pratiques agro-écologiques (valorisation des prairies qui présentent une diversité floristique par la réduction/absence d'intrants.), d'un PPAM (projets d'installations en production de plantes à parfums aromatiques et médicinales) et de la marque Végétal Local (en lien avec les Conservatoires Botaniques Nationaux).</p>
 <p>Parc naturel régional de la Sainte-Baume</p>	<p>Terrains agricoles : Depuis 2018, le Parc accompagne des agriculteurs vers des pratiques agroécologiques (journées d'échanges de pratiques, suivi d'expérimentations, inventaires naturalistes...). Entre 2020 et 2025, une expérimentation du dispositif PSE en Sainte-Baume est en cours suite à l'appel à initiatives de l'Agence de l'eau.</p> <p>Terrains publics (espaces verts) : Le Parc a publié un guide à destination des collectivités pour encourager l'utilisation d'essences locales et la réduction des produits phytosanitaires.</p>
 <p>Parc naturel régional Scarpe - Escaut</p>	<p>Terrains agricoles : plusieurs actions ont été réalisées par le Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de MAEC pour la réduction progressive d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides et hors herbicides) et des mesures dites « Système » qui engagent la quasi-totalité de l'exploitation avec des objectifs de réduction sur la période 2017-2021, sur les zones à enjeu eau

	<p>(partenariat avec la Chambre d'agriculture dans le cadre d'une convention avec la Région).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation des MAEC en sens large (en faveur d'une absence d'intrant et de phyto sur les prairies). - Réalisation de diagnostics et suivi des pratiques agricoles sur les zones d'actions prioritaires de l'ORQUE (Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau) entre 2012 et 2017. - Accompagnement des exploitants dans l'évolution de leurs pratiques en partenariat avec le GEDA Scarpe-Hainaut : prise en charge de la cotisation annuelle au GEDA Scarpe Hainaut des agriculteurs diagnostiqués à hauteur de 80%. En contrepartie, un engagement à participer à un minimum de 3 réunions ou évènements dans l'année portant sur le thème de l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et/ou sur l'amélioration de la qualité de l'eau (ex : réunion de protection des cultures, formations, journée des essais strip-till, tours de plaine...). - Programme ECORURABLE : mise en place d'essais en vue de la réduction de phyto sur culture. - Animation du Concours général agricole des pratiques agro-écologiques : valorisation des prairies qui présentent une diversité floristique par la réduction/absence d'intrants. - Mise en œuvre d'un plan de développement de l'AB sur le territoire du Parc et ORQUE via un appel à initiatives dans le cadre du plan bio régional (AEAP, DRAAF et Région) avec de multiples partenaires (CA, Bio en Haut de France, Terre de liens, CIVAM, FRCUMA, Aprobio, initiatives paysannes). - Expérimentation du dispositif PSE (l'un des indicateurs : IFT herbicide et hors herbicide). <p>Terrains publics (espaces verts, terrains de sport, cimetières) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des communes dans la réduction des produits phytosanitaires en lien avec la charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'eau Artois-Picardie sur le territoire de l'ORQUE et du Parc – Entre 2012 et 2016 : réalisation de diagnostics des pratiques, plan de désherbage et réalisation de panneaux de communication. En 2020-2021 : réalisation de plan de gestion différenciée, formation des agents et réalisation d'outils de communication. - Actions réalisées dans le cadre d'un Groupe de travail gestion différenciée animée par le Parc sur le territoire Parc élargi aux EPCI et ORQUE : journée de sensibilisation, séminaire, démonstration de matériel, visites de site, réalisation d'un outil d'aide à la décision sur les techniques alternatives au désherbage chimique pour les élus, formation des agents, appui à la mise en place d'écopâturage,... (partenaires : CNFPT, EPCI, Syndicat de gestion des déchets, Nord Nature Chico Mendès, CRRG,...). <p>Jardins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation d'un réseau de plus de 450 éco-jardins en transfrontalier (PNR Scarpe-Escaut + Parc naturel des plaines de l'Escaut) depuis 2013 : www.eco-jardins.org. Au-delà des engagements au sein des jardins des
--	--

	<p>membres du réseau, accompagnement et valorisation de leurs initiatives afin de sensibiliser le plus grand nombre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de l'ORQUE : Lancement d'un appel à projet afin de promouvoir et soutenir financièrement la création ou la transformation de « jardins au naturel » pour des jardins collectifs (communaux, partagés, pédagogiques...) depuis 2018. <p>Infrastructures linéaires (routes, autoroutes, voies ferrées, voies navigables) : Ces actions sont relativement anciennes, il n'existe plus de partenariat à l'heure actuelle (les actions se poursuivent sans le Parc) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation il y a une dizaine d'années de la gestion différenciée des bords de routes avec le Département du Nord (une des actions ayant conduit le Département à se lancer dans "la route durable"). - Réalisation en 2008 d'un guide technique "gestion douce du Domaine Public Fluvial" pour les VNF (Voies Navigables de France).
	<p>Terrains agricoles : Depuis 2014, le Parc anime le projet REGAIN dont l'objectif consiste à accompagner les agriculteurs du plateau de Valensole dans la transition agroécologique par le développement de pratiques performantes, résilientes et préservant l'environnement. Il s'agit d'animations techniques pluri-thématiques (sol, pilotage de la fertilisation, irrigation, diversification des cultures...) et d'actions de recherche-expérimentation, menées en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la Société du Canal de Provence, la chaîne d'entreprise AgroSYS de Montpellier Supagro.</p>
	<p>Terrains agricoles : Le Parc anime des MAEC de réduction de produits phytosanitaires dans le cadre de l'animation du PAEC Vexin, et en particulier dans les périmètres de captage.</p> <p>Terrains publics (espaces verts, terrains de sport, cimetière) : Le Parc mène des actions sur les espaces publics encore non soumis aux obligations de la réglementation zéro phyto comme les cimetières, les stades... Il organise des programmes de formation/sensibilisation auprès des habitants et réalise des actions vers les jardineries en partenariat avec la FREDON.</p> <p>Infrastructures linéaires (routes, espaces liés au réseau de RTE et de GRT gaz) : Le Parc délivre des formations aux agents des routes départementales, ainsi qu'aux agents techniques de RTE et GRT gaz par le biais de conventions de partenariat.</p>
	<p>Terrains agricoles : Le Parc réalise une sensibilisation ponctuelle des exploitants agricoles via l'animation de sites Natura 2000, notamment. Il suit et participe au projet ELEVE porté par le Groupement Technique des Vétérinaires d'Auvergne, qui vise à sensibiliser et conseiller les agriculteurs pour réduire l'utilisation de produits antiparasitaires (vermifuges, etc.) : type et période de traitements, traitements préventifs alternatifs, lien faune du sol et qualité de l'eau. Cette opération s'inscrit et est financée via le contrat vert et bleu des Volcans d'Auvergne porté par le Parc.</p> <p>Terrains publics (espaces verts, terrains de sport, cimetières) : En partenariat avec la FREDON Auvergne, le Parc organise des journées d'information des élus du territoire sur la réduction des pesticides dans l'espace public et la gestion</p>

différenciée. Plusieurs journées ont été organisées entre 2011 et 2018, portant sur : des rappels de la réglementation, les méthodes alternatives au désherbage chimique, la gestion différenciée de l'espace public, la valorisation de l'outil "charte d'entretien des espaces publics" puis du label "Terre Saine". Avec l'évolution de la réglementation depuis 2018, des efforts seraient à poursuivre sur les cimetières et la conception de l'espace public (entretien/lien avec urbanisme). Pas d'action en cours actuellement.

Jardins : Le Parc ne réalise pas d'actions sur cet espace, sauf par l'entrée pollinisateurs (synthèse des données sur son territoire en cours, et valorisation via la création d'une exposition et conférences grand public pour 2022). Toutefois, le Parc précise que sur son territoire, le syndicat mixte des vallées de la Veyre et l'Auzon a porté un programme de sensibilisation des habitants dans le cadre du Contrat territorial Veyre.

Infrastructures linéaires (voies ferrées) : les actions ne sont pas réalisées par le Parc, mais une réflexion a été initiée à propos de l'arrêt du désherbage chimique autour des voies ferrées et impluvium de Volvic.